

Rencontre entre la FPBQ et l'ADPB

par Gaëtan Bélanger

À l'initiative de la Fédération des producteurs de bovins du Québec (FPBQ), une rencontre s'est tenue le 27 octobre dernier entre des représentants de la Fédération et le conseil d'administration de l'Association de défense des producteurs de bovins du Québec (ADPB). Cette rencontre fait suite à une demande déposée par l'Association à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec en juillet 2009.

Lors de cette rencontre, la Fédération a répondu à chacun des éléments soulevés dans la lettre de l'Association relativement, notamment, à la transparence, à la mise en marché, aux prélèvements en général, aux difficultés financières de Levinoff-Colbex et au taux de réforme retenu pour calculer la contribution spéciale pour la mise en marché des bovins de réforme.

Les représentants de la Fédération ont profité de la rencontre pour remettre aux participants plusieurs documents d'information :

- Rapport annuel 2008 de la Fédération;
- Document de la tournée d'information et de consultation des producteurs de bovins de réforme en mars 2008;
- Les trois rapports trimestriels de Levinoff-Colbex SEC (n° 1 - automne 2008; n° 2 - février 2009; n° 3 - juin 2009);
- Les lettres d'information de la Fédération accompagnant les deux factures sur les contributions acheminées aux producteurs laitiers;
- Le règlement sur les contributions des producteurs de bovins;
- Un rapport sur les principales raisons d'élimination des vaches en fonction des années (1990 à 2008) selon les données de Valacta;
- Deux tableaux sur les taux de perception de la contribution spéciale pour la mise en marché des bovins de réforme pour les années 2008 et 2009, à jour au 23 octobre 2008.

Ainsi, les membres du conseil d'administration de l'Association ont été informés, le 27 octobre dernier, que 75,1 % des producteurs laitiers avaient réglé leur facture 2009, en date du 23 octobre. Depuis, ce nombre a atteint 76,6 %!

De plus, la Fédération a rappelé les éléments et les circonstances qui ont amené les producteurs à supporter les démarches de la FPBQ en aval de la production et les gains financiers réalisés par les producteurs de bovins malgré les coûts importants reliés au soutien de Levinoff-Colbex et les difficultés que rencontre actuellement le secteur canadien de l'abattage des bovins de réforme.

La Fédération a fait part de son ouverture à toute proposition d'amélioration de la réglementation, de son fonctionnement syndical, tout comme du mode de calcul de la contribution dans le secteur laitier, notamment en se servant du volume de production de lait ou du quota détenu par chaque producteur laitier.

La Fédération a invité les représentants de l'Association à visiter l'abattoir Levinoff-Colbex et les a informés qu'elle a déposé à la Régie des marchés agricoles les états financiers vérifiés de Levinoff-Colbex.

Renouvellement de l'entente avec La Financière agricole du Québec

par Vincent Cloutier

Selon les plus récentes informations dont nous disposons, le Conseil des ministres a récemment traité du renouvellement de l'entente avec La Financière agricole, et une annonce du gouvernement serait imminente. Le conseil général de l'UPA a été informé qu'il serait surprenant que l'enveloppe proposée par le gouvernement soit largement en dessous des montants demandés, soit 650 M\$.

Toutefois, n'ayant pas reçu confirmation des mesures qui seraient financées par cette enveloppe, et si des modifications fondamentales seraient apportées à l'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA), il convient de faire preuve de la plus grande prudence. Nous demeurons dans un univers de perceptions et la stratégie de mobilisation de l'UPA se poursuit, afin de maximiser les gains des producteurs lors du sprint final de ce dossier. Nous vous référons au *Trait d'Union* pour les nouvelles les plus à jour concernant ce dossier.

Coûts de production des veaux de grain et des veaux de lait

par Ann Fornasier

VEAUX DE GRAIN

Le conseil d'administration du Centre d'études sur les coûts de production en agriculture (CECPA) a adopté, le 12 novembre dernier, les résultats de la plus récente enquête de coûts de production des veaux de grain. Le nouveau modèle présente des différences importantes par rapport à l'ancien. Celles-ci sont le fruit de l'évolution même du secteur, mais aussi de l'impact des nouvelles normes méthodologiques reliées aux enquêtes du CECPA.

Le nouveau modèle compte 653 veaux de grain assurés, contre 439 pour l'ancien modèle, soit une hausse de 49%! Il compte également 0,94 exploitant, plus 1788 heures travaillées par la famille et les employés, comparativement à 0,79 exploitant et 1120 heures travaillées par la famille et les employés en 2004-2005.

Malgré les démonstrations de la Fédération à l'effet que la croissance réelle de la taille des entreprises n'a été que de 27% en moyenne, le CECPA a refusé de limiter son enquête aux fermes comprises entre 2/3 et 2 fois le modèle précédent, jugeant que la taille des fermes enquêtées avait été établie dès le départ et conformément aux principes méthodologiques en vigueur.

De plus, le CECPA a fait valoir que le modèle des coûts de production devrait viser une taille permettant d'occuper l'équivalent d'un exploitant à temps plein. Or, le nouveau modèle fait état de 0,94 exploitant...

La Financière agricole du Québec (FADQ) a évalué que le nouveau modèle entraînera une baisse de la compensation brute de 110,56\$ par veau de grain, soit une diminution du revenu stabilisé de 13%, ce qui est énorme! La Fédération estime que l'introduction subite du prochain modèle d'ASRA veaux de grain en 2010 risque de déstructurer profondément le secteur.

Ainsi, la Fédération demande à la FADQ de l'appliquer de façon graduelle, soit sur 3 ans, afin de laisser le temps aux producteurs de s'adapter. Notons que des précédents existent. En effet, ce fut le cas notamment dans le porc et dans le secteur céréalier, lors de l'introduction d'un nouveau modèle en 2002.

VEAUX DE LAIT

Le CECPA a déposé le nouveau modèle de coûts de production des veaux de lait qui sera vraisemblablement discuté au conseil d'administration de la FADQ le 19 novembre 2009.

Le nouveau modèle comporte des différences importantes par rapport à l'ancien. D'abord, il compte 777 veaux, contre 700 pour l'ancien modèle, soit une hausse de 11%. Il compte également 0,94 exploitant, plus 1545 heures travaillées par la famille et les employés, comparativement à 0,92 exploitant et 1359 heures travaillées par la famille et les employés en 2004-2005.

La Financière agricole a évalué que le nouveau modèle entrainera une baisse de la compensation brute de 64,80\$ par veau de lait, soit une diminution du revenu stabilisé de 6%.

Les représentants du secteur n'acceptent toujours pas la méthodologie de calcul du CECPA pour certains aspects de l'enquête, notamment l'impact des remises de dette sur le coût de production.

De plus, les producteurs sont toujours en attente d'une décision de la FADQ concernant le déplafonnement du montant de la compensation pour l'année 2009.

Au moment d'écrire ces lignes, nous sommes en attente d'une décision du conseil d'administration de La Financière agricole dans ce dossier, laquelle pourrait être prise le 19 novembre 2009.

Le Fédération témoigne devant le Comité permanent de l'agriculture

par Sonia Dumont

Le Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire de la Chambre des communes a organisé, le 3 novembre dernier, une audience portant, entre autres sur la question des matières à risque spécifiées (MRS).

De façon unanime, lors de leurs témoignages, divers intervenants de l'industrie bovine canadienne, incluant la FPBQ et Levinoff-Colbex, ont réitéré aux députés présents que la solution à court terme à ce problème réside dans la mise en place d'un programme de compensation financière aux abattoirs de bovins de plus de trente mois, à hauteur de 31,70\$ par tête.

Pour Levinoff-Colbex, un tel programme amènerait dans l'entreprise plus de 4,5 M\$ par année. Ce montant établi par le Conseil des viandes du Canada correspond aux coûts supplémentaires engendrés par la réglementation canadienne de 2007. Les abattoirs américains ne sont pas soumis à de telles obligations.

De nouvelles recettes pour les fêtes!

par Marie-Isabel Martineau

La période des Fêtes approche à grands pas. C'est donc avec fierté que les producteurs de veaux de lait du Québec rendent disponible aux consommateurs leur tout nouveau livret de recettes intitulé **Tendre à souhait – chaleur et festivités**.

Ce livret propose une sélection de savoureuses recettes propices aux festivités.

Que la réception soit de types **Banquet gourmand** (consommé, entrée et repas principal) ou **Buffet festif** (canapés, pains farcis, pâté à la viande, rôti, etc.), le consommateur pourra facilement s'inspirer des suggestions offertes pour réaliser ses menus en cette période de réjouissances.

À noter que le nouveau livret fait actuellement l'objet d'envois massifs auprès d'une clientèle diversifiée : consommateurs, supermarchés, restaurateurs, boucheries indépendantes, etc.



Signature d'une convention avec les acheteurs de veaux de lait

par Jean-Philippe Blouin

Il y a bientôt un an, les producteurs de veaux de lait mettaient en place un règlement sur la production et la mise en marché des veaux de lait. Un règlement qui, rappelons-le, balise les conditions de production et de mise en marché, notamment par l'attribution de références de production.

Le règlement prévoyait une convention avec les acheteurs de veaux de lait dont l'objectif est de préciser les modalités de vente du produit veau de lait.

Ainsi, après plusieurs mois de négociation, les producteurs et les acheteurs de veaux de lait se sont récemment entendus et ont posé un geste historique en signant une première convention de mise en marché pour le secteur veau de lait.

La Fédération soumettra sous peu la convention à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec, afin que cette dernière en fasse l'homologation.



Assemblée spéciale veaux de grain le 9 décembre 2009

par Réal Daigle

Le 9 décembre prochain, la Fédération tiendra une assemblée générale spéciale (AGS) pour les producteurs de veaux de grain à l'hôtel Best Western Universel de Drummondville. Deux sujets majeurs sont prévus à l'ordre du jour : l'ASRA et les historiques de référence de production.

L'avant-midi sera entièrement consacré à l'ASRA; des représentants du CECPA et de la FADQ viendront présenter les résultats de l'enquête sur les coûts de production ainsi que le prochain modèle d'ASRA qui devrait être en vigueur à compter du 1^{er} janvier prochain.

En après-midi, les producteurs seront appelés à se prononcer sur un plan de gestion des historiques de référence, notamment sur la pertinence de procéder à une allocation d'historiques en 2010. Les producteurs concernés recevront une convocation individuelle.

Campagne Branchez-vous!

Source : CRAAQ

Pour connaître les avantages qu'Internet a vous offrir, visitez le www.unecampagnebranchee.com! Mis en ligne le 29 octobre dernier lors du lancement de la campagne provinciale du même nom, le site vise à promouvoir l'utilisation des technologies de l'information pour accéder aux outils, services et connaissances utiles aux entrepreneurs et travailleurs agricoles.

La campagne de promotion souhaite rejoindre non seulement les internautes potentiels, mais aussi les internautes actuels pour leur faire découvrir des sites Internet pertinents et leur proposer une boîte à outils pour la navigation et la gestion de documents.

Un concours a aussi été lancé. Pour y participer, les producteurs agricoles sont invités à visiter le site www.unecampagnebranchee.com. Ils pourront ainsi courir la chance de gagner de nombreux prix, tout en accédant à des connaissances insoupçonnées! Il leur suffira de remplir le bon de participation disponible sur le site.

Cette vaste mobilisation pour la promotion d'Internet auprès des agriculteurs est le fruit du réseautage de plus d'une vingtaine d'organisations œuvrant dans le secteur agricole. Le projet est chapeauté par le Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ) et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), en collaboration avec l'Union des producteurs agricoles (UPA). La Fédération agit également à titre de partenaire de la campagne.



Une nouvelle étape pour le programme HACCP veau

par Nathalie Côté

Le groupe de travail sur le programme de salubrité à la ferme «Veau Vérifié» entame une nouvelle étape qui mènera à sa reconnaissance au niveau canadien. Le processus d'évaluation a débuté le 16 novembre 2009 et se poursuivra jusqu'au milieu de l'année 2010. La revue technique du programme se déroulera à Guelph du 15 au 19 février 2010, en présence des représentants des producteurs, des gouvernements provinciaux et du gouvernement fédéral.

Aux termes de ce processus, le programme pourra obtenir sa reconnaissance officielle et deviendra ainsi le seul programme canadien de salubrité des aliments à la ferme pour la production de veau.

Rappel - Prix de l'engagement solidaire - Appel de candidatures

par Sonia Dumont

Dès maintenant, la Fédération a besoin de votre aide précieuse pour identifier et proposer des candidatures dans le cadre du **Prix de l'engagement solidaire**.



Remis pour la deuxième fois, ce prix souligne l'engagement et l'investissement des hommes et des femmes qui ont su faire évoluer la destinée de la production bovine. Élu ou non, le candidat recherché se sera démarqué en s'engageant de façon exceptionnelle.

Le 15 février 2010 est la date finale pour le dépôt des dossiers de candidature.

Le formulaire est disponible sur le site bovin.qc.ca. Vous pouvez aussi contacter Mme Noëlla Morrissette au 450 679-0540, poste 8287, par télécopieur au 450 442-9348 ou par courriel à l'adresse suivante : fpbq@upa.qc.ca.

N'hésitez pas à communiquer avec le secrétaire de votre région pour suggérer des candidats ou pour vous aider à compléter votre dossier.